



# Peyrolles-en-Cévennes

Lettre d'information 222

mars 2025

## Conseil municipal du 4 mars 2025

Présents : François Abbou, Bernard Bordarier, Pierre Deleuze,  
Pierre Hénon, Thierry Ponsin, Eric Reignier ;

Absent : Nicolas Geoffray ;

Secrétaire de séance : Bernard Bordarier.

La séance est ouverte à 18h.

Le compte-rendu de la séance du 20 décembre est approuvé à l'unanimité.

### 1. Création de deux contrats à durée déterminée

Le Maire expose que pour réparer un mur en pierre sèches éboulé à La Planque il propose de recourir à deux personnes très compétentes qui seront engagées avec un statut de salarié. Le temps de travail est estimé à 140 heures soit quatre semaines à mi temps pour deux personnes. Il convient donc de créer deux emplois saisonniers d'ouvrier polyvalent à mi temps pour un mois.

Accord unanime du conseil

### 2. Prise en charge des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025

Afin de faciliter le paiement des dépenses d'investissement du 1er trimestre 2025 et de pouvoir faire face à des dépenses d'investissement imprévues et d'urgences, le Conseil municipal peut autoriser le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2024, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, à savoir :

Chapitre des dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement votées pour l'exercice 2024	25 % des dépenses votées en investissement avant vote du budget 2025
<b>Chapitre 20</b> (Immobilisations incorporelles)	2 300,00 €	575,00€
<b>Chapitre 21</b> (immobilisations corporelles)	102 621,40 €	22 655,35 €
TOTAUX	104 921,40 €	26 230,35 €

Accord unanime du conseil

### **3. Redevance d'Occupation du Domaine Public Télécommunication 2025**

Le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public routier et non routier communal par les ouvrages des réseaux de télécommunication est fixé à 48,65 € par km d'artère en souterrain, à 64,87 € en aérien et à 32,43 €/m<sup>2</sup> d'installation au sol :

1. Artères souterraines : 0,72 km x 48,65 € = 35,03 €
2. Artères aériennes : 7,27 km x 64,87 € = 471,60 €
3. Emprise au sol 0 €

TOTAL : 506,63 €

Le montant de la redevance pouvant être mis en recouvrement est arrondi à l'euro le plus proche et donc égal à 507 € au titre de cette année.

Accord unanime du conseil

### **4. Redevance d'Occupation du Domaine Public Electricité 2025**

La redevance maximale applicable aux communes dont la population est inférieure ou égale à 2 000 habitants est de 241 € pour 2025.

Accord unanime du conseil

### **5. Rapports sur le prix de l'eau et de l'assainissement collectif et non collectif de la communauté de commune Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires - exercice 2023**

Ces rapports ont été approuvés par le conseil communautaire dans sa séance du 11 décembre dernier. Ils sont consultables sur [services.eaufrance.fr](https://services.eaufrance.fr). Ils sont simplement présentés au conseil.

Le conseil s'étonne que ce rapport soit présenté avec presque un an de retard. Il s'inquiète de l'important volume perdu (44 %) qui ne semble pouvoir être expliqué seulement par les "emprunts" au poteau d'incendie de la route de Clayrac. Ces

"emprunts" semblent avoir cessé depuis la pose d'une affiche et d'un compteur mais nous attendons les mesures qui doivent être faites par le chargé du réseau pour comprendre où partent ces pertes importantes..

## 6. Subventions 2025 de fonctionnement aux associations

Monsieur Deleuze quitte la séance pour ce point de l'ordre du jour.

Après discussion, les subventions retenues pour 2025 sont fixées selon le tableau suivant qui reprend les montants 2024 en y ajoutant la subvention exceptionnelle décidée en décembre pour la Banque alimentaire du Gard victime d'un incendie criminel de ses camions.

Nom des bénéficiaires	Subventions 2024	Propositions 2025
Abraham Mazel – St-Jean-du-Gard	50 €	50 €
L'Oustal – St Jean du Gard	150 €	150 €
Association chasse Peyrollenque – Peyrolles-en-Cévennes	250 €	250 €
La Truite Salamandre – St André-de-Valborgne	100 €	100 €
Vita Vallée – L'Estréchure	50 €	50 €
SMAC – L'Estréchure	50 €	50 €
Restaurants du Cœur – St-Jean-du-Gard	100 €	100 €
Association Archytas - Peyrolles-en-Cévennes	50 €	50 €
La Banque alimentaire		50 €
Association Déclics&Stimuli (festiborgne)	350 €	350 €
<b>65748 – Autres personnes de droit privé (Associations)</b>		
<b>Total</b>	<b>1 150 €</b>	<b>1 200 €</b>

Accord unanime des 5 conseillers présents

## 7. Choix de l'entreprise pour les travaux de réfection d'un mur route du Mas

Il s'agit de refaire un mur suite à un éboulement route du Mas. Un dossier de demande de subvention au titre des amendes de polices 2025 pour des travaux de sécurisation de la voirie communale a été déposé pour ces travaux. Nous attendons la réponse mais il s'agit déjà de choisir l'entreprise attributaire afin de lancer les travaux dès réception de la confirmation de la subvention.

Deux entreprises ont été consultées : EURL AMALRIC Olivier, et LEGRAND Claude. L'entreprise LEGRAND est moins disante pour les volumes unitaires et retenue par le conseil pour un montant de 20 678 € TTC.

Accord du conseil par 5 voix pour et 1 abstention

---

## Questions diverses :

### **Travaux de débroussaillage de la voirie communale**

*Ils devraient finalement commencer le 10 mars, d'abord par Valescure puis le Rieu.*

### **Fermeture de deux classes à Saint-Jean-du-Gard**

*Les deux classes menacées de fermeture à l'école maternelle et à l'école élémentaire de Saint-Jean-du-Gard sont finalement maintenues pour l'année scolaire 2025-2026.*

---

## Informations



L'ensemble des communes de notre communauté de communes a décidé de communiquer via l'application illiwap.

Cette application est **anonyme, sans publicité et gratuite** pour vous, c'est la commune qui paie un abonnement.

Vous devez d'abord télécharger cette application sur votre smartphone puis vous pouvez vous abonner aux "stations" de votre choix : en général des communes mais aussi la communauté de communes, l'"ensemble des vallées cévenoles" (paroisses protestantes) ou des associations.

Vous serez alors alerté lorsqu'elles émettent des messages.

A noter qu'en cas d'urgence nous pouvons envoyer un message à tous les détenteurs de l'application Illiwap à proximité, abonnés ou non. Cette application va donc remplacer la liste de diffusion par SMS en cas d'urgence grave que nous avons mise en place et que nous n'avons heureusement jamais eu à utiliser.



## Une application gratuite

**Simple d'utilisation**

**Recevez des actualités en temps réels**

**Sans publicité**

**Sans récolte de données personnelles**



**Téléchargez l'application Illiwap sur votre smartphone pour suivre l'actualité**

Disponible sur  
**App Store**

Disponible sur  
**Google play**

## **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

### Préalable à déclaration d'utilité publique Captage d'eau de la Salle

Enquêtes publique et parcellaire préalables à l'autorisation, au titre du code de la santé publique, du captage dit « de la Salle », situé sur le territoire de la commune de Peyrolles-en-Cévennes, et l'instauration de ses périmètres de protection implantés sur ladite commune et celles de l'Estréchure, Saumane, les Plantiers, Saint André de Valborgne, Le Pompidou et Bassurels.

Le captage dit « de la Salle » a vocation d'assurer la desserte en eau destinée à la consommation humaine de la commune de Peyrolles en Cévennes.

Des enquêtes publiques, préalables à l'autorisation, au titre du Code de la Santé Publique, du captage dit « de la Salle » sont organisées, par arrêté du Préfet du Gard et du Préfet de la Lozère, dans les locaux de la Mairie de Peyrolles en Cévennes, du mardi 18 mars 2025 à 9h30 au mardi 22 avril 2025 à 16h30 soit une durée de 36 jours.

Toutes informations pourront être obtenues auprès de Monsieur le Maire de la commune de Peyrolles-en-Cévennes - 400 route du Serre - 30124 - Peyrolles-en-Cévennes.

Pendant toute cette période, chaque intéressé pourra consulter les dossiers d'enquêtes :

- Dans les locaux des mairies de Peyrolles-en-Cévennes.
- Sur le site internet de la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes - Terres Solidaires : <https://caussesaignoualcevennes.fr/eau-et-assainissement/actualites-eau/>
- Sur le site internet de la commune de Peyrolles-en-Cévennes : <https://www.peyrolles.fr/>

Pendant toute la durée de l'enquête, chaque intéressé pourra noter sur un registre d'enquête ses observations aux heures habituelles d'ouverture des bureaux de la mairie Peyrolles en Cévennes. Les observations du public pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Peyrolles-en-Cévennes – A l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur – 400 route du Serre – 30124 - Peyrolles-en-Cévennes ou par voie électronique en utilisant l'adresse électronique suivante : [cdec.aigoual@wanadoo.fr](mailto:cdec.aigoual@wanadoo.fr) en précisant : « Enquête publique Captage de la Salle / A l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur ».

Monsieur Michel ROLLET, désigné commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de NÎMES, se tiendra à la disposition des intéressés qui désireraient lui faire part directement de leurs observations lors des permanences en Mairie de Peyrolles-en-Cévennes :

- **Mardi 18 mars 2025 de 9h30 à 12h30 ;**
- **Vendredi 28 mars 2025 de 13h30 à 16h30 ;**
- **Vendredi 11 avril 2025 de 9h30 à 12h30 ;**
- **Mardi 22 avril 2025 de 13h30 à 16h30.**

## Enquête sur la lecture publique

Dans le cadre du schéma intercommunal de développement de la lecture publique, la Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes "Terres Solidaires" a réalisé un questionnaire afin d'identifier les besoins du territoire. Vous pouvez accéder au questionnaire en ligne via le [lien suivant](#).



Suivez l'actualité  
de la **commune**

L'APPLI 100%  
GRATUITE  
SANS INSCRIPTION  
SANS PUBLICITÉ



Vous recevez ce message car vous êtes inscrit sur la liste de diffusion  
de la mairie de Peyrolles-en-Cévennes.  
Vous pouvez faire cesser ces envois en cliquant sur le lien ci-dessous ou en contactant la mairie.

**Se désinscrire**

Mairie de Peyrolles-en-Cévennes  
400 route du Serre, 30124 PEYROLLES-en-CEVENNES  
[www.peyrolles-en-cevennes.fr](http://www.peyrolles-en-cevennes.fr)  
[mairie@peyrolles-en-cevennes.fr](mailto:mairie@peyrolles-en-cevennes.fr)  
04 66 85 13 01